

**VALIDEZ COMME
VOUS VOULEZ
MAIS VALIDEZ!**
Même si vous êtes abonné(e).

NE PAS
VALIDER
C'EST
FRAUDER

MONTANT DES INFRACTIONS

AU 1^{ER} AOÛT 2026

NOUVEAU

Titre en cours
de validité
non validé

5€

Absence de
titre ou titre
périmé

45€

Vandalisme
Perturbation
de service
Fraude répétée

150€

Ces amendes sont payables sur le champs ou dans les 15 jours qui suivent leur rédaction. Passé ce délai, une majoration forfaitaire de 30€ sera appliquée.
Passé 2 mois, le dossier sera transmis au Procureur de la République pour poursuites judiciaires et vous serez passible d'une amende de 180€ à 300€ recouvert par le Trésor Public.